



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09084

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport: 23/140119/02			
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres:			
Demandeur: CefTiGreen - SelANG			
Personne sur place :			
Adresse de la visite Place Solle Le Ville, 7-9- 4800 Vex Viers			
Date de visite: 19/0/// Date d'émission 19/0/// Références client : 100			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 💆 276 bis et dérogations 💆 271 bis 🗅 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		1	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		1	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	Y		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		181.2	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		1
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : $2.7/2M\Omega$	-		
Résistance de dispersion de la prise de terre :	do l'agent SOC	OTEC BELOUIM	a a la l
Hanquements / Notes: Hoserce de plan etrolique de l'installa * le conditionner prise de la piece à l'Alant fen * Absence d'républished and trapaed con et * Sier des prises de course hon mines de broch à Terre, il est inter et de blancler des afforce les des			
Conclusion: det Interde de bhancler eles efforce les			
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFARO			
	Consideration and a second second	Fire accessor	ŢŎ
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
m et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			9215
CUFFARO SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFARO SOCOTEC Domenico Tél. 0471/580.708			5- V8
SOCOTEC DOMETHOS Tél. 0471/300.	w .e		4/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4/01 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be